

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présent suppléant : 1
- procurations : 12
- absents : 18
- votants : 64

DÉLIBÉRATION n° 2018/096

L'an deux mille dix-huit et le 14 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de GALAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Présent suppléant : Danièle VIDAL (remplace Céline CASSAGNEAU)

Titulaires ayant donné procuration : Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Madeleine SERIS à Pierre DUMAINE, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Gérard SABATHIE à Henri FORGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Nicole MARQUIE, Jean-Louis VIAU à Rose-Marie COLOMES, Bernard PRIEUR à Monique MARTIN, Jacques LAUREYS à André RECURT, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Jean-Pierre DUTHU, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Attribution du marché public « MARPA de Bourg de Bigorre - Aménagement d'un logement T2 en 2 logements individuels T1 »

Monsieur le Président rappelle que le Bureau avait validé le dépôt de demandes de financement pour le projet de réaménagement d'un logement T2 en colocation, en 2 studios indépendants, ceci afin d'améliorer le bien-être des résidents de la maison d'accueil intercommunale pour personnes âgées (MARPA).

Il informe que les financeurs sollicités, le Département au titre du FAR et l'Etat au titre de la DETR ont répondu favorablement à ce dossier à hauteur de 70%.

Le logement en question étant libéré à ce jour, une consultation a été lancée pour ces travaux par Monsieur le vice-Président en charge du patrimoine communautaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour faire une proposition de choix, soumise au conseil communautaire.

La CAO propose de retenir les offres de :

- Lot 1 - Gros œuvre/placo/isolation/carrelage : M. Michel SERRES pour 4 565.90 € HT
- Lot 2 - Menuiseries : SOCABAT Menuiseries pour 3 930.39 € HT
- Lot 3 - Electricité : M. LONCAN Daniel pour 4 379.00 € HT
- Lot 4 - Plomberie/sanitaire : THERMINOV pour 5 298.89 € HT
- Lot 5 - Peinture/revêtements de sols : LORENZI pour 5 929.00 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

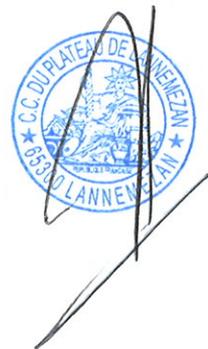
DECIDE

- d'attribuer le marché public de travaux «MARPA de Bourg de Bigorre - Aménagement d'un logement T2 en 2 logements individuels T1» aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros œuvre/placo/isolation/carrelage : M. Michel SERRES pour 4 565.90 € HT
- Lot 2 - Menuiseries : SOCABAT Menuiseries pour 3 930.39 € HT
- Lot 3 - Electricité : M. LONCAN Daniel pour 4 379.00 € HT
- Lot 4 - Plomberie/sanitaire : THERMINOV pour 5 298.89 € HT
- Lot 5 - Peinture/revêtements de sols : LORENZI pour 5 929.00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les devis correspondants avec chacune de ces entreprises et tous documents afférents à ce marché.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le **22 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180614-2018-096-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018